

Nombre de conseillers
en exercice : 54
présents :
votants :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- séance du 14 février 2017 -

L'an deux mille dix-sept, le 14 février à 18h00, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux, dûment convoqué le 7 février 2017, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la pépinière d'entreprises Pôleyrieux, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents :

Absents :

Secrétaire de séance :

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Vu les engagements du conseil communautaire en matière de transition énergétique et dans le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,
Vu la volonté de mettre en place des actions sur la mobilité,

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que dans ce cadre, il est proposé d'octroyer une aide aux particuliers qui achèteraient un vélo électrique.

Aussi, un règlement doit être adopté pour définir les modalités d'attribution de cette aide.

Les conditions seraient les suivantes :

- Cette aide est destinée aux adultes résidant sur le territoire de la Communauté de communes Val'Eyrieux désireux d'acquérir un vélo à assistance électrique homologué, neuf ou d'occasion.
- L'acquisition devra être effectuée chez l'un des trois revendeurs du territoire Val'Eyrieux : « Intersport » à Saint Agrève ; « Par Monts et par Vaux » à Saint Julien Boutières ; « Boutières Loisirs » au Cheylard.

M. le Président propose que l'aide s'élève à :

- Pour un vélo à assistance électrique neuf, la subvention serait de 25 % du prix d'achat TTC, dans la limite d'un plafond d'aide de 400 € TTC par vélo.
- Pour un vélo à assistance électrique d'occasion, la subvention est fixée à 15 % du prix d'achat TTC, dans la limite d'un plafond d'aide de 300 € TTC par vélo.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Président
- **APPROUVE** la mise en place de cette aide
- **DECIDE** d'adopter le règlement de l'appel à projet « Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ».
- **CHARGE** Monsieur le Président de toutes les démarches concourant à sa bonne exécution
- **CONFIE** au Bureau communautaire la mise en œuvre de ce fond d'aide

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Le Docteur Jacques CHABAL